

## **Journal des débats de la Commission de l'économie et du travail**

**Version finale**

**35<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session  
(25 mars 1996 au 21 octobre 1998)**

**Le mardi 3 décembre 1996 - Vol. 35 N° 27**

**Consultations particulières sur le projet de loi n° 76 - Loi instituant le Fonds de partenariat touristique**

**Consultations particulières sur le projet de loi n° 50 - Loi sur la Régie de l'énergie**

[...]

**Remarques préliminaires**

**M. Guy Chevrette**

[...]

*(15 h 20)*

Quant à la tenue de cette commission parlementaire, elle s'inscrit dans le cadre de la démarche d'ouverture et de transparence initiée en février 1996. Nous voulons nous assurer que ce projet de loi réponde bien aux attentes des organismes les plus concernés par la question de l'énergie. Nous avons donc invité leurs représentants à venir nous rencontrer pour nous faire part de leurs commentaires. Et, en terminant, je les remercie à l'avance de bien vouloir apporter leur contribution aux travaux de cette commission. Je vous remercie, M. le Président.

**Le Président (M. Beaulne):** Merci, M. le ministre. Je cède maintenant la parole à notre collègue le député de Saint-Laurent et porte-parole officiel de l'opposition.

**M. Normand Cherry**

[...]

Mes remarques seront brèves, parce que, évidemment, le but de l'exercice des jours qui viennent, c'est d'entendre les groupes et qu'ils nous donnent leur vision des importants enjeux qui sont présentés dans le projet de loi n° 50. Il est important de remercier les groupes. [...]

Les commentaires que nous avons retenus, et il est normal que nous le fassions dans nos responsabilités respectives, c'est que certains des partenaires qui ont collaboré, en temps

et en efforts, à la Table de consultation soutiennent ne pas retrouver des aspects des consensus qui ont été faits à la Table. Ils disent que certains des aspects qu'ils ont établis, certains des consensus qui ont été établis à la Table ne se retrouvent pas dans le projet de loi, et certains ont exprimé de vives inquiétudes, des mots comme... et on n'a qu'à prendre la lecture du cahier de presse, des mots sont utilisés, comme «déception», comme «trahison», dans certains cas, «réaction mitigée». Parce que certains se sentent déçus, certains étaient... Bien sûr, le voeu était la création d'une régie de l'énergie, mais à l'intérieur de laquelle ils s'étaient donné la peine de concentrer sur tous les modes de fonctionnement, sur la vision, les pouvoirs, les orientations, et ils prétendent ne pas retrouver toutes ces préoccupations-là qui ont fait l'objet des travaux précédemment décrits. Alors, devant ces protestations, bien sûr, l'opposition officielle, on va profiter de cette maintenant nécessaire consultation pour écouter avec attention les différents points de vue relativement à cette pièce législative.

Je l'ai dit tantôt, depuis sa présentation à l'Assemblée nationale, le projet de loi soulève, sur certains aspects, des vives inquiétudes. Certains ont décrit la façon de procéder comme une précipitation du gouvernement au chapitre, entre autres, de la déréglementation et les recours accrus à la production privée sont sources de questionnement. De plus, il y a des mesures contenues dans le projet de loi qui, selon certains, auront pour effet de mettre en péril la planification du développement de l'énergie sur le territoire et d'exercer une pression à la baisse sur les prix par les futurs clients industriels américains, ce qui aurait comme résultat, certains soutiennent... ce qui inciteraient Hydro-Québec à se rattraper par des hausses de tarifs sur les citoyens, la clientèle résidentielle, sur une clientèle plus captive, sur vous, sur moi, sur nous, les citoyens et citoyennes du Québec. S'il s'avérait que le résultat de la mise sur pied de la Régie pouvait avoir de telles conséquences, il est important de les soulever maintenant et qu'ensemble, comme parlementaires, nous prenions les mesures nécessaires pour nous assurer que les gens qui nous ont donné comme mandat de faire ces travaux retrouvent ce souci, cette préoccupation de leurs représentants à l'Assemblée nationale.

Donc, au tout début, je demande au ministre au début de ces travaux d'être vraiment, comme celui qui vous parle, attentif, d'écouter une fois de plus. Puis je sais que, des fois, surtout quand on a des responsabilités comme les siennes, on a un horaire chargé, on est bousculé, mais il est important de bien écouter ces gens-là. C'est pour la première fois qu'on décide de faire ça, et le point de vue des intervenants du milieu énergétique... Mais, maintenant, il faut retenir ce qu'ils ont à dire et non tenter d'en faire abstraction.

Cette pièce législative propose la mise en place d'une régie qui sera appelée à jouer un rôle déterminant. Je vois le ministre qui sourit. Ça m'indique qu'il est bien disposé à...

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Cherry:** ...souscrire à ces remarques.

**M. Chevrette:** Je «peux-tu» vous rassurer tout de suite?

**M. Cherry:** ...

**M. Chevrette:** Avec le bilan que j'ai fait des neuf mois, les neuf autres sont de bon augure.

**M. Gauvin:** On va les vivre un par un, là.

**M. Cherry:** Oui.

**Une voix:** C'est long, une grossesse.

**M. Cherry:** Bien sûr... ..

**Des voix:** ...

*(15 h 30)*

**M. Cherry:** Et je le dis au début, il n'est pas question pour nous de remettre en cause le bien-fondé de la création de cette nouvelle structure, mais de bien nous assurer de surveiller la manière dont elle agira. Je pense que c'est ça, le but. Une fois qu'on aura entendu les gens, on verra, suite aux suggestions qui nous seront faites, et ensuite, bon, on travaillera article par article pour bonifier le projet.

Donc, l'expertise des intervenants du milieu énergétique, ça fait notre fierté au Québec. Et comme on a développé quelque chose qui est un peu unique, qui déborde, et ça, de façon... avec beaucoup de fierté, les frontières du Québec, du pays, c'est reconnu, il est important de bien nous situer là-dedans. Donc, l'expertise de ces gens-là, ce qu'ils vont venir nous dire, c'est important que ça soit pris en considération. Il y va, il me semble, du meilleur intérêt de l'ensemble de la population québécoise.

Donc, avec ces mots, M. le Président, ça termine mes remarques préliminaires, et je serais disposé maintenant à entendre le premier groupe.

[...]

*(Suspension de la séance à 17 h 29)*

*(Reprise à 17 h 32)*

**Le Président (M. Beaulne):** À l'ordre, s'il vous plaît! Nous allons procéder à l'audition du mémoire de la Chambre de commerce du Québec. Bonjour, bienvenue à la commission pour ces auditions particulières sur le projet de loi n° 50. Je vous rappellerai que vous avez un maximum de 15 minutes de présentation, et, par la suite, nous pourrions échanger avec vous pour une période maximale d'une demi-heure. Alors, M. Audet, à vous la parole.

## Chambre de commerce du Québec (CCQ)

**M. Audet (Michel):** Merci. Je remercie la commission de nous recevoir. Je voudrais présenter les gens qui sont avec moi: à ma droite, Pierre Martin, qui est associé chez Hickson, à Québec, et M. Maurice Turgeon, à ma gauche. Pierre est le premier vice-président du conseil de la Chambre de commerce du Québec. Donc, ils répondront aux questions auxquelles je ne pourrai pas répondre.

M. le Président, notre mémoire n'est pas très long, je voudrais en lire l'essentiel, puisqu'on l'a fait délibérément assez court pour pouvoir le présenter. C'est peut-être la façon la plus simple de le résumer.

Donc, pour plusieurs raisons, la Chambre et ses 4 200 membres corporatifs, ses 220 chambres de commerce locales devaient s'intéresser à la politique énergétique parce que, évidemment, beaucoup de nos membres oeuvrent là-dedans, parce que c'est un secteur qui intéresse beaucoup de régions du Québec. Certaines de ces régions sont d'ailleurs inquiètes actuellement des réorganisations en cours à Hydro-Québec, et on l'évoquera plus loin.

L'objectif essentiel de la politique énergétique est de fournir l'énergie, qu'elle soit électrique, gazière ou pétrolière, au meilleur prix possible. Le moyen le plus efficace d'atteindre cet objectif consiste à favoriser la concurrence la plus ouverte possible entre les sources d'énergie. Il en résultera une allocation efficace des ressources et de meilleurs prix pour les consommateurs.

[...]

Je voudrais maintenant aborder la question de la distribution des produits pétroliers. En effet, il y aurait peu de choses à redire à la loi n° 50 en matière de distribution des produits pétroliers si le gouvernement n'avait décidé d'introduire à la hâte l'article 59 particulièrement qui donne à la Régie des pouvoirs exorbitants de contrôle. Je cite: «La Régie fixe annuellement, pour le calcul des coûts que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel, un montant, par litre, au titre des coûts d'exploitation; elle peut fixer des montants différents selon les régions qu'elle détermine.»

Cette disposition introduite par le gouvernement on l'a mentionné à la dernière minute pour tenter de calmer la guerre des prix dans les produits pétroliers nous semble inopportune et prématurée, de l'avis même d'ailleurs du comité qui avait été créé par le ministre de l'Énergie pour le conseiller sur la question. Mais, soyons clairs, la Chambre ne veut prendre partie, là-dedans, ni pour les détaillants indépendants ni pour les grandes pétrolières. Vous comprendrez qu'on a des membres dans les deux groupes. Elle prend partie cependant pour les consommateurs, là-dedans, et elle veut donc que ces derniers aient les coûts les plus bas. Donc, de ce point de vue, on sait que les gens vont venir exprimer leur point de vue, ils vont venir exprimer également la complexité que ça représente, et, nous autres, on a voulu s'élever un peu au-dessus puis dire: Quelque soit le

parti, il ne s'agit pas de faire des amendements qui vont donner une rente à l'un ou à l'autre, il faut s'assurer que le consommateur soit le gagnant là-dedans.

(17 h 40)

Or, on constate que la marge d'exploitation qui sera autorisée par la Régie, qui peut varier de 0,04 \$ à 0,08 \$ le litre, fera supporter aux consommateurs domestiques et aux entreprises privées, notamment aux PME, des coûts additionnels pouvant atteindre 250 000 000 \$ par année. Dans le contexte économique actuel, on considère que c'est intolérable et insupportable tant pour les consommateurs que pour les PME. D'une part, le gouvernement introduit la surveillance des prix dans le périmètre de la responsabilité de la Régie; d'autre part, il décide que c'est la Régie qui fournira aux détaillants le moyen pertinent à la poursuite des fournisseurs devant les tribunaux.

Le gouvernement fait fixer par la Régie le montant des coûts d'exploitation, énumère dans la loi les coûts que doit supporter le détaillant et spécifie qu'une entreprise qui vend au détail de l'essence ou du carburant à un prix inférieur à ce qu'il coûte à un détaillant commet une faute envers ce détaillant. Cela revient, en définitive, à fixer un prix minimum pour l'essence et le carburant. Et on sait qu'en cette matière il y a des expériences qu'on pourrait évoquer tout à l'heure, de prix minimum, qui se sont avérées tout à fait catastrophiques.

Dans ce système, donc, plus le prix de l'essence et du diesel sera élevé à la pompe, moins il y aura de poursuites vis-à-vis du distributeur. C'est une approche qui protège les détaillants, sans égard à leur efficacité, leur taille et la qualité de leur gestion. C'est un système qui pousse les prix à la hausse, qui impose une taxe aux consommateurs pour permettre aux détaillants de rester en affaires. C'est un système qui stimule l'arrivée dans un secteur de nouveaux joueurs, alors que tout le monde s'entend pour dire qu'il y en a déjà beaucoup trop par rapport à ce qui se passe ailleurs.

La Chambre de commerce du Québec est donc d'avis que les consommateurs seront les victimes de cette politique, comme c'est le cas là où les systèmes du genre existent, que le gouvernement du Québec va trop loin en fixant une forme de prix de référence pour l'essence et le carburant diesel. Cette politique pourrait d'ailleurs entraîner le gouvernement dans des dédales coûteux de contrôle et de vérification dont on n'a pas les moyens et que la situation actuelle ne justifie aucunement. Je suis certain que beaucoup de gens vont venir vous donner des exemples des complexités que ça va représenter.

La Chambre recommande donc de modifier substantiellement l'article 59 de façon à permettre à la Régie de s'assurer qu'il existe une concurrence effective dans la distribution des produits pétroliers. C'est la seule façon de protéger efficacement les consommateurs, qu'ils soient domestiques ou industriels.

[...]

**Le Président (M. Beaulne):** Merci, M. Audet. Et je cède la parole à Mme la ministre.

**Mme Dionne-Marsolais:** Alors, M. Audet, merci bien de votre présentation et de votre accord général avec la politique énergétique mise de l'avant par le gouvernement. Moi, je vais vous poser deux questions avant de passer la parole à mes collègues. La première a trait justement au contrôle des prix des produits pétroliers. Et, puisque vous énoncez dans votre conclusion que vous préférez que nous demandions à la Régie de nous assurer d'une saine concurrence dans le secteur pétrolier, vous avez certainement une idée de ce que la Régie devrait faire ou du mandat qu'on devrait lui donner pour assurer cette saine concurrence, dans le contexte de la dynamique du marché et de l'étendue des services québécois dans ce secteur-là.

Deuxièmement, j'aimerais que vous nous donniez aussi, encore là, vos suggestions quant à la façon dont nous pouvons nous assurer de l'indépendance de la Régie du pouvoir politique, parce que c'est un élément, je pense, qui préoccupe tout le monde et sur lequel vos réflexions sauront certainement contribuer à une valeur ajoutée à nos discussions.

**Le Président (M. Beaulne):** M. Audet.

**M. Audet (Michel):** Merci. Alors, écoutez, peut-être que mes collègues pourront y ajouter quelques mots, mais, c'est évident, votre question est effectivement une question très pertinente, et on se l'est posée, et certainement que les législateurs se la sont posée. Est-ce qu'il y a moyen d'avoir un projet de loi sur le contrôle des produits pétroliers qui ne fait pas le contrôle? Je pense que c'est par définition... C'est pour ça que, nous, on n'a pas voulu entrer dans la mécanique, parce qu'à partir du moment où tu embarques là-dedans justement tu es obligé de déterminer des marges. Et là ce qu'on a surtout regardé, c'est l'impact du projet de loi actuel.

Quant à la solution de rechange, la concurrence dans le domaine, elle existe. Elle existe tellement que c'est justement pour l'atténuer qu'on veut faire ce projet de loi là. Alors, ce qu'on dit, c'est que... Et je suis moi-même dans un organisme et... Même, dans ma fonction antérieure, j'ai déjà été également frotté à ce genre de question là. Et c'est à ce moment-là d'ailleurs qu'avait été mis en place un organisme qui faisait la surveillance des prix des produits pétroliers dans les régions, parce que les régions se plaignaient précisément qu'il y avait des abus dans les prix des produits dans certaines régions. Le même problème se pose actuellement, et je le vis au sein de la Chambre de commerce du Québec. Il y a beaucoup de plaintes dans certaines régions à cause de ça. Et, précisément, on fait également cet exercice-là. Donc, je suis très sensibilisé à la question que vous soulevez. Cependant, ce n'est pas, à mon sens...

Il existe, dans le domaine du pétrole, effectivement des guerres de prix à l'occasion. Il ne faut pas cependant exagérer leur importance. Il y en a eu une très sévère ces derniers temps qui a effectivement donné lieu à ce projet de loi là, mais ce n'est pas, quand même, quelque chose qui se produit de façon si générale, et quand elle se produit... Et, là-dessus, je veux citer simplement le rapport qui a été établi par le comité que le ministre a mis de l'avant, qui disait ceci, et je le cite. Le rapport dit que la guerre des prix est le résultat d'un déséquilibre du marché et tient à ce que quelqu'un veut maintenir ou s'approprier des parts de marché. Donc, il s'agit d'un phénomène de saine concurrence. Donc, c'est un

reflet de la concurrence. Ce n'est pas parce qu'il y a une guerre de prix qu'il faut s'organiser pour qu'il n'y en ait plus. Parce que là vous allez moi, je le prends à l'inverse assurer des rentes de situation, il va y avoir un autre type de concurrence.

Je vais vous donner l'exemple qui s'est produit dans les années soixante-dix: le prix minimum du pain. On a établi au Québec à l'époque un prix minimum du pain pour protéger les petits fabricants de pain, pour empêcher qu'ils soient absorbés par les gros fabricants. Les gros fabricants ont établi une telle marge avec ça qu'ils ont acheté les petits pareil et puis ils se sont eux-mêmes consolidés pour s'assurer que personne d'autre ne pouvait entrer et les déranger dans le domaine. Alors, en disant ça, je ne veux pas faire d'allusion aux gros et aux petits, les gros étant les pétrolières et les petits étant les indépendants. Au contraire, dans ce domaine-là, il existe des gros dans les indépendants puis il existe des petits dans les grandes. Donc, parce que vous avez là-dedans des variations selon les zones, selon les régions, ça va être un cauchemar de gérer ça.

Alors, ce qu'on dit, c'est qu'il faut s'assurer que la concurrence existe. La concurrence existe effectivement. Actuellement, elle existe, la concurrence. Elle existe tellement, encore une fois, qu'on veut la réduire. Donc, on prétend, nous, que la situation n'est pas si mauvaise que ça. Ce qu'il faut, c'est que le marché lui-même se discipline. Le prix est un mécanisme de discipline. Quand vous vendez trop longtemps en bas du prix, vous avez un sérieux problème à rencontrer vos fins de mois tôt ou tard. Et ça, ça s'applique à tous, les grands et les petits. D'ailleurs, les faits ont démontré que souvent les petits ont beaucoup de souplesse et réussissent souvent à s'adapter davantage.

Ce qu'on dit, nous: On prend le parti des consommateurs. On ne va pas présenter un projet de loi alternatif, parce que, encore une fois, on ne veut pas le contrôle des prix là-dedans. On dit qu'il faut trouver le moyen effectivement de faire en sorte que les gens soient au courant qu'il y a de la concurrence, de s'assurer qu'ils puissent aller s'approvisionner là où c'est moins cher. C'est très bon. Mais, moi, je pense que ce n'est pas dans le projet de loi actuel qu'on va trouver nos réponses. Là-dessus, je demanderai peut-être à mes collègues de faire d'autres suggestions s'ils en ont.

[...]

*(18 heures)*

[...]

**Le Président (M. Beaulne):** Mais je me dois maintenant, par souci justement d'équité, de céder la parole à notre collègue le député de Saint-Laurent.

**M. Cherry:** Merci, M. le Président. Il est intéressant de noter, puis je vais enchaîner là, c'est parce qu'il semble que ce que vous soulevez de façon plus vigoureuse, c'est l'intervention que le gouvernement a faite au niveau d'établir un prix pour le pétrole.

**Une voix:** C'est ça.

**M. Cherry:** Au moment où la décision a été prise et, évidemment, on a pris cette décision-là, le gouvernement, en fonction de la réaction, des guerres de l'essence, puis de la perception qui était véhiculée, puis des campagnes médiatiques qui étaient... à l'époque, c'était que, bon, les gros étaient pour manger les petits puis qu'ils étaient pour disparaître. On n'a qu'à regarder les chiffres et mon collègue me glissait cette information-là tantôt, quand on a regardé les dossiers ensemble. On regarde qu'au Québec le nombre de stations-service par rapport au volume, par rapport à la population, on comprend pourquoi les gens du milieu disent qu'il y en a trop. On n'a qu'à regarder combien il y en a par nombre de 1 000 habitants dans les autres provinces, et même aux États-Unis, on comprend. C'est ça qui est la résultante, on permet à tout le monde. Donc, le gouvernement est intervenu. Et quand il a décidé d'établir un type de réglementation, en même temps il a mandaté un comité pour se pencher sur la situation et lui présenter un rapport. Je n'ai obtenu copie de ce rapport-là que très, très récemment, mais qui était... la lettre de son signataire était dirigée au ministre le 8 octobre 1996. Et quand on arrive aux conclusions puis aux recommandations, et quand on regarde le geste qui a été posé, on ne se reconnaît pas dans les conclusions des travaux du comité.

Alors, je ne sais pas si vous avez pris connaissance de ce document-là...

**Une voix:** Oui, oui.

**M. Cherry:** ...mais ça me semble soutenir en très, très grande partie l'intervention que vous faites. Bien sûr, ça peut sembler, pour les gens qui nous écoutent, dire: Comment se fait-il que les chambres de commerce, qui parlent au nom des entreprises, des entrepreneurs, au nom des... Bon, comment ça se fait qu'elles viennent nous dire que... Elles «sont-u» en train de se plaindre que les compagnies font trop d'argent? Mais, évidemment, vous prenez aussi la partie du consommateur et vous dites que le résultat de cette décision gouvernementale là a comme conséquence que les grandes qui, elles, selon votre approche, peuvent opérer à des coûts moindres, mais, comme l'obligation leur est faite de charger plus, ça a comme résultat que ça met dans les poches des pétrolières, si je reprends vos chiffres, 250 000 000 \$, mais le résultat, c'est que ces argents-là sont sortis des poches des consommateurs.

**Une voix:** C'est ça.

**M. Cherry:** Quand on prend connaissance, comme je vous disais, de 9.1, à la page 113 du document, ça dit que le comité conclut que les prix du gros au Québec reflètent bien les prix internationaux au port de New York, qu'il y a trop d'essenceries au Québec, que la rationalisation du réseau est irréversible et inévitable ça, c'est le rapport qui dit ça et que la productivité moyenne au Québec est bien inférieure à celle de l'Ontario et du Canada, que la guerre des prix est un signe de saine concurrence.

J'arrête 30 secondes la lecture pour vous dire que depuis que cette intervention-là, gouvernementale, est faite il y a de plus en plus de gens qui nous font des représentations pour dire que: On ne haïssait pas ça de temps en temps des guerres des prix, ça nous permettait de faire le plein d'essence à meilleur marché, et que là ils ne retrouvent plus ça

maintenant et ils ont l'impression qu'ils font les frais maintenant de ça. Et je le dis parce que de plus en plus des gens nous font des représentations à cet effet-là. Là, maintenant, on a décidé d'établir des normes qui ont pour résultats ceux que, vous, vous indiquez et ceux des plaintes de certains consommateurs.

L'industrie est en mutation et les détaillants sont obligés de développer d'autres sources de revenus pour compenser la faible rentabilité de l'essence et, comme dans d'autres secteurs, ils devront s'adapter ou disparaître. On n'a qu'à regarder les centres de distribution service maintenant qui sont devenus des dépanneurs, qui vendent un tas d'articles qui, bien souvent, n'ont aucun rapport avec l'industrie de l'essence, mais c'est la façon que ces entreprises-là ont trouvée pour rentabiliser. Évidemment, ils ont des endroits privilégiés qu'ils ont acquis à grands frais, qui investissent de l'argent, mais qui leur permettent de rentabiliser ça. Si ce n'est pas la même chose des petits! Tu sais, c'est un peu les règles du marché.

Alors, les marges de commercialisation sont déjà plus élevées au Québec qu'en Ontario ou que celles des États-Unis. Tout ça, c'est dans leur rapport. Alors, la majorité des études indiquent que les lois sont au détriment du consommateur et que, de plus, la tendance est à la déréglementation. Sans mentionner, bien sûr, que le gouvernement du Québec, lors de son dernier Sommet, où vous étiez présent, s'est engagé à déréglementer.

Alors, devant ces faits, j'aimerais ça vous permettre de prendre un peu de temps pour commenter sur ces effets-là.

**M. Audet (Michel):** Bien, écoutez, vous avez fait allusion au rapport. Moi-même, j'y avais fait allusion à propos de la guerre des prix, précisément où on disait que c'était un phénomène qui reflétait la saine concurrence, et ce que vous avez noté, on l'avait nous-mêmes noté. Cependant, on n'a pas voulu, là-dessus, en faire évidemment le centre de notre intervention. On a voulu prendre l'analyse, plus l'analyse du projet de loi tel qu'il est.

Lorsque vous dites vous parlez des consommateurs cependant, que l'on a voulu prendre parti pour les consommateurs, c'est vrai. Mais on a voulu prendre parti pour tous les consommateurs. N'oublions pas que les PME, elles ne s'approvisionnent pas, eux autres, aux raffineries. Elles vont s'approvisionner aussi à un poste d'essence. Alors, eux autres aussi vont être assujettis à des prix plus élevés. Ils vendent en Ontario. Les concurrents sont en Ontario, ils sont ailleurs, ils sont au Nouveau-Brunswick, ils sont aux États-Unis. Donc, il faut se rendre compte que eux aussi sont touchés par ça. Alors, on touche aussi, soit dit en passant, non seulement les consommateurs, mais également les producteurs, donc les gens, les entreprises là-dedans, les PME particulièrement, qui sont leurs clients.

Là-dessus, je pense que vous avez noté à juste titre, je pense, que le rapport faisait état du fait qu'il y avait, pour le moment en tout cas.. notre situation au Québec est loin de démontrer que les marges ne sont pas satisfaisantes. Ceci dit, il y a un problème, c'est que les volumes ne sont pas assez importants. Lorsque vous vendez, je ne sais pas, moins de 1 000 000 de litres par année, puis avec ce que ça représente comme marge, bien, ça ne fait

pas effectivement des... Si vous en vendez 3 000 000, bien, vous avez effectivement de quoi faire un revenu qui commence à être décent. Et si vous en vendez davantage, c'est encore mieux. C'est évidemment que les volumes sont importants.

C'est pourquoi, d'ailleurs, ça va être un des défis, ça, de la Régie, de gérer... Vous savez, chaque poste, par définition, c'est lié à l'endroit, au site. Donc, presque chaque site va avoir effectivement, va presque, devrait presque avoir un niveau de prix pratiquement différent, puisqu'il va avoir un avantage. Et comme on fixe le prix dans une zone qui va être assez large, selon que vous êtes dans un endroit où vous pouvez aller chercher 5 000 000, 6 000 000 de volume, de litres par année, et où, à un autre endroit, vous en avez 500 000 ou 1 000 000, vous allez avoir deux mondes, un monde de différences entre les deux. Alors, c'est une des difficultés de gérer ça.

Donc, nous, on a pris le parti, là-dedans, comme on le disait tantôt, de croire que la concurrence et également la simplicité des règles du marché sont la meilleure façon de refléter les meilleurs prix actuellement. Et, évidemment, ça peut créer à l'occasion des guerres de prix. Mais je signale là-dessus que, encore une fois, les guerres de prix, ce n'est pas quelque chose d'unique dans le domaine pétrolier. Vous irez voir dans le domaine du détail, dans à peu près tous les domaines de ce temps-ci, les prix augmentent peu, les prix à la consommation augmentent peu. Donc, la concurrence est féroce pour se chercher des parts de prix. Dans tous les secteurs industriels, je pourrais en nommer beaucoup d'autres, vous avez des gens qui coupent les prix pour maintenir des parts de marché. Alors, c'est un phénomène qui n'est pas nouveau. Il faut trouver effectivement une façon que les gens se disciplinent. Malheureusement, le prix, quand les gens sont en concurrence, c'est encore le meilleur mécanisme de discipline, je pense. Je n'en vois pas beaucoup de meilleur que ça.

**M. Cherry:** O.K.

**Le Président (M. Beaulne):** M. le député d'Argenteuil.

**M. Beaudet:** Merci, M. le Président. Merci, messieurs, de venir nous rencontrer, de partager avec nous vos préoccupations qui sont les mêmes, en fait. [...]

*(18 h 10)*

[...]

**Le Président (M. Beaulne):** M. le député d'Iberville, il vous reste une minute. Allez-y.

**M. Le Hir:** Ce ne sera pas bien long. J'ai noté votre phrase: «C'est un système qui pousse les prix à la hausse et qui impose une taxe aux consommateurs pour permettre aux détaillants de rester en affaires.» Je vous avoue qu'en voyant le mot «taxe» j'ai fait comme tout le monde à l'heure actuelle, j'ai sursauté, et j'aimerais que vous reveniez un petit peu là-dessus.

**M. Audet (Michel):** Bien, évidemment, c'est l'équivalent.. on dit que c'est l'équivalent d'une taxe, puisque, si, par exemple, le prix moyen... Si vous définissez que c'est 0,08 \$, supposons, le litre, le prix, parce que la moyenne, comme vient de dire mon collègue ici, est de 0,08 \$ dans le domaine, il y en a qui peuvent peut-être être à 0,09 \$, mais il y en a qui sont à 0,04 \$. Celui qui est à 0,04 \$, vous définissez que c'est 0,08 \$, lui, là, c'est l'équivalent... dans son cas, lui, il vendrait, il pourrait vendre 0,04 \$ de moins, peut-être un peu moins, il s'en garderait peut-être un peu plus, peut-être que ça serait 0,03 \$. Mais l'écart entre les deux, c'est comme si vous imposiez une taxe pour assurer que tout le monde effectivement vende au prix plus haut. Alors, c'est ça. La taxe a pour effet, comme vous le savez, de monter les prix à la pompe. Donc, c'est équivalent d'une taxe à la pompe pour monter le prix d'un bon nombre de gens, dans le cas d'un bon nombre d'entreprises.

Dans d'autres cas, ça va être à peine suffisant, et ça, bien sûr, pour rencontrer leurs coûts. Ça, c'est clair. Mais là, vous allez être assujettis à des pressions, parce qu'ils vont dire effectivement: Ce n'est pas assez haut. Donc, la Régie va régulièrement être harcelée par des gens qui vont dire: Ce n'est pas suffisant. Donc, comme toute taxe, ayez-en un petit peu plus, ha, ha, ha! arrondissez-la. Et puis les autres vont dire: Bien, écoutez, tant mieux, parce que, moi, ça me permet d'améliorer, d'arrondir ma rente. Parce que vous créez une rente avec ça, c'est clair, enfin, c'est le sentiment... en termes économiques, c'est l'équivalent d'une rente.

**Le Président (M. Beaulne):** Merci, M. Audet.

**M. Audet (Michel):** Merci.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100